

Rapport d'activité 2022

FPETT

Fonds Professionnel pour l'Emploi
dans le Travail Temporaire



Engagé
pour l'emploi intérimaire



Laurence SEGURA
Présidente du FPETT



Patrick TUPHE
Vice-Président du FPETT

2022, une année charnière

Le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire est un acteur paritaire opérationnel au service de la branche. Il a pour vocation de mettre en œuvre les orientations fixées par la CPNE et d'accompagner les salariés intérimaires dans leur parcours professionnel. Cela signifie pour les partenaires sociaux que nous nous engageons à rechercher et à mettre en œuvre toutes les solutions pour l'emploi des salariés intérimaires. C'est une mission confiée au FPETT.

Depuis de nombreuses années, la branche mobilise des moyens conséquents et a développé des dispositifs inédits en matière de formation (CIPI, CDPI, CAR en particulier). Elle a notamment démontré sa capacité d'innovation et d'expérimentation en faveur des jeunes, du développement des savoirs de base ou encore de l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2022, nous avons franchi un palier en décidant de constituer une équipe professionnelle, experte sur les sujets d'emploi, de compétences et de formation dans le travail temporaire.

Nous lui avons confié 4 grandes missions : développer une action en prise directe avec les acteurs et les besoins dans les territoires, engager une communication ciblée en direction des salariés intérimaires en particulier, renforcer les partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour agir en concertation, renforcer notre intervention auprès des individus, en particulier les personnes en reconversion, en contribuant à les orienter dans leur parcours.

Cette action, nous la mettons en œuvre en relation étroite avec notre OPCO AKTO et ses équipes régionales, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) et l'OIR (Observatoire de l'intérim et du Recrutement).

Ce rapport d'activité est le reflet de l'action que nous menons paritairement avec l'appui de notre équipe et de nos partenaires. Nous sommes convaincus que notre branche et le FPETT apportent une contribution concrète et utile au service des parcours professionnels et de l'emploi.

Ce rapport d'activité est une illustration de notre engagement.



FPETT LE CHIFFRE 2022

183 280

**C'est le nombre
d'actions de formation
intérimaires financées
par le FPETT en 2022
grâce à la contribution
des entreprises.**

Pour rappel, le FPETT collecte et gère les contributions conventionnelles des entreprises de travail temporaire (ETT), des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) dédiées à la sécurisation des parcours professionnels et à la formation des salariés intérimaires et des publics éloignés de l'emploi.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2022

Une nouvelle dynamique stratégique et organisationnelle • P. 3

La constitution d'une équipe opérationnelle experte et agile • P. 3

Des solutions sur mesure pour les publics éloignés de l'emploi • P. 4

Les SPOTT : une démarche collective de GPEC opérationnelle • P. 5

Partenariats régionaux : une double convention avec la région Bourgogne-Franche-Comté • P. 5

fpett.fr : un nouveau site plus ergonomique et pédagogique • P. 6

Portail interimaireinfo.org : pour comprendre, agir et connecter • P. 6

LE FPETT EN CHIFFRES CLÉS
Au 31/12/2022 • P. 7

FAITS MARQUANTS 2022

CONSTRUIRE ET STRUCTURER

Une nouvelle dynamique stratégique et organisationnelle

Dans le cadre des accords du 29 novembre 2019 et du 19 novembre 2021, les partenaires sociaux de la branche ont renforcé les missions du FPETT et réaffirmé son rôle d'amplificateur opérationnel au service de la sécurisation des parcours professionnels dans le travail temporaire.

En 2022, le FPETT a poursuivi sa structuration. Outre la mise en place de nouveaux statuts et d'une nouvelle gouvernance, il a vu ses moyens financiers accrus dès janvier 2022 avec la gestion d'une nouvelle contribution de 0,3 %, spécifique au travail temporaire.

Le FPETT a également développé sa dimension de laboratoire de réflexion et d'expérimentation. En combinant sa parfaite connaissance du travail temporaire et sa capacité à analyser les données de ce secteur (en captant ses attentes et ses besoins), il conçoit des solutions efficaces et sur mesure en s'appuyant sur ses partenariats avec les opérateurs de la branche et les acteurs de l'emploi et de la formation.

● Des partenariats essentiels et complémentaires

En 2022, le FPETT a renforcé ses collaborations avec les opérateurs de la branche que sont AKTO, le FASTT et l'OIR à travers la signature de conventions avec chacun d'eux. Via des études commandées par la branche, l'OIR produit des données essentielles qui permettent à la branche et au FPETT d'analyser et d'agir, le FASTT apporte toute son offre de services complémentaires sur le volet social (logement, mutuelle, mobilité...). Quant à AKTO, il déploie opérationnellement sur les territoires les dispositifs sur mesure au plus près des entreprises, des publics et des partenaires.

Au cœur de cet éco-système d'experts, le FPETT se positionne ainsi comme un véritable opérateur, plus que jamais engagé pour l'emploi intérimaire.



La constitution d'une équipe opérationnelle experte et agile



De gauche à droite : Alexine Dodin, Laure Virieux et Céline Rattez, Chargées de Développement et de Partenariats ; Marc-Olivier Jouan, Directeur du FPETT

Pour organiser les fondements de ses missions stratégiques, accompagner le développement de son activité, et poser le socle de son intervention, le FPETT s'est doté en 2022 d'une équipe opérationnelle étoffée, constituée de trois chargées de développement et de partenariats : Alexine Dodin, Céline Rattez et Laure Virieux.

Possédant une forte expertise du travail temporaire et de la formation ainsi qu'une expérience de l'action territoriale, cette équipe s'est mobilisée pour être un relais pro-actif de la nouvelle dynamique du FPETT.

● Un engagement de tous les instants

Déclinant les orientations fixées par le Conseil d'administration du FPETT, l'équipe opérationnelle a mené de front plusieurs missions importantes tout au long de l'année 2022.

En coordination avec les équipes d'AKTO réparties sur tout le territoire, elle a supervisé le déploiement des dispositifs de formation dédiés aux salariés intérimaires comme le CIPI, le CDPI ou le CAR (Contrat d'Alternance Reconversion). Elle s'est également investie dans une démarche d'établissement de partenariats prioritaires avec les régions aboutissant

à la mise en place de 2 conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en juin 2022 (cf. page 5).

Enfin, la communication représentant un levier important de développement, elle a lancé simultanément le nouveau site du FPETT (www.fpett.fr) ainsi que le portail de la branche (www.interimairesinfo.org), constituant tous les deux des mines d'informations pédagogiques à la fois pour les salariés intérimaires, les demandeurs d'emploi, les primo-accédants à l'emploi et tous les acteurs du travail temporaire.

DE NOUVEAUX EXPERTS EN 2023

L'équipe se renforce en 2023 et accueille quatre experts : une chargée de développement et de partenariats, une responsable de la communication et deux conseillères parcours reconversion pour lancer une offre de service à l'intention des salariés intérimaires en reconversion à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

FAITS MARQUANTS 2022

AGIR DANS LES TERRITOIRES

Des solutions sur mesure pour les publics éloignés de l'emploi

● « MISSION JEUNES » et « TREMPLIN JEUNES »

L'intérim constituant pour les jeunes un véritable tremplin pour l'emploi et la qualification, le FPETT a été signataire depuis 2021 de l'accord de coopération pour mobiliser ses moyens et actions en faveur de « Mission Jeunes ».



Initiée par la branche de travail temporaire, cette démarche partenariale qui associe l'Etat, les acteurs de la branche, les missions locales et les entreprises de travail temporaire vise à accompagner les jeunes vers un emploi durable.

Tout en finançant des actions emblématiques telles que Tremplin Jeunes (cf. encadré), le FPETT a accru en juin 2022 son implication dans « Mission Jeunes » en signant des accords régionaux et en participant à la déclinaison des plans d'actions territoriaux notamment en Ile-de-France, PACA, Pays-de-la-Loire et Normandie. Un engagement qui a permis de contribuer activement à la sécurisation des parcours de jeunes. En 2022, 170 jeunes ont été formés en CIPI/CDPI et 7 actions Tremplin Jeunes ont été déployées et financées par le FPETT.



AU CŒUR DE TREMPLIN JEUNES

Les actions « Tremplin Jeunes » sont des sas de découverte de métiers, de l'environnement du travail temporaire et de préparation à l'emploi. Elles facilitent la mise en relation entre les publics ciblés (jeunes de moins de 26 ans) et les employeurs du travail temporaire.

● Insertion professionnelle et sécurisation des parcours

Plusieurs projets novateurs soulignent la mobilisation du FPETT en faveur de l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours :

Le programme HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi) : créé par la branche du travail temporaire, HOPE facilite l'intégration et la qualification professionnelle des réfugiés grâce à la formation professionnelle et à un accompagnement social complet. Il associe de nombreux partenaires dont l'Etat, AKTO, Pôle emploi, l'OFII...

HOPE combine un apprentissage intensif de la langue française dispensé dans le cadre d'une POEC et un apprentissage métier (avec l'obtention d'une qualification métier). Ces deux apprentissages sont renforcés par la maîtrise de la langue française en CDPI, des périodes de stages au sein des entreprises utilisatrices ainsi qu'un hébergement, la restauration et un suivi administratif, social et médical tout au long du parcours. Au sein de ce programme qui redonne de l'espoir aux réfugiés et les oriente vers l'emploi, le FPETT a joué un rôle déterminant en 2022 en co-finançant les périodes de formation en POEC et les parcours de formation sous statut salarié en CDPI. Résultats 2022 : 38 actions menées et 434 stagiaires formés.



Le référentiel Compétences Clés : 23 % des intérimaires rencontrant d'importantes difficultés avec les savoirs de base, la branche du travail temporaire a élaboré un référentiel de compétences clés dédié à l'emploi intérimaire, et des scénarios d'évaluation de ces compétences. Elaborées courant 2022, les premières expérimentations territoriales de formations reposant sur l'apprentissage des savoirs de base ont été mis en place, en lien avec AKTO. Outre le pilotage du déploiement de cette ingénierie, le FPETT a financé la construction du référentiel par des prestataires ainsi que les parcours de formation via les dispositifs spécifiques de branche.

Le référentiel Compétences Transversales : les salariés intérimaires devant s'adapter rapidement à de nouveaux environnements, la Branche du Travail Temporaire, au travers de l'OIR, a réalisé une étude afin d'identifier les 10 compétences Transversales spécifiques aux situations de travail des salariés intérimaires. Ce référentiel permet aux agences d'emploi et aux salariés intérimaires de cibler les compétences transversales à valoriser, au même titre que les compétences techniques, afin de faciliter la mise en relation intérimaire / offre d'emploi.

Les SPOTT : une démarche collective de GPEC opérationnelle (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

Depuis mai 2022, le FPETT pilote des actions de formation inter-agences d'emploi et inter-entreprises baptisées SPOTT pour Sécurisation des Parcours et Orientation dans le Travail temporaire.

Ces actions s'appuient sur la réalisation de diagnostics territoriaux partagés entre les agences d'emploi d'un territoire et les acteurs de l'emploi et de la formation.

A l'issue de ces diagnostics, les secteurs en tension sont identifiés ainsi que les métiers directement concernés et des parcours de formation collectifs inter-entreprises sont mis en place, réalisés via les dispositifs spécifiques de la branche du travail temporaire (CIPI/CDPI) financés par le FPETT.

● Structurer, professionnaliser et accompagner

Dans le cadre des SPOTT, outre le pilotage du déploiement, l'équipe du FPETT a rempli plusieurs missions prioritaires :

- > structurer la méthodologie de la démarche avec la création d'une valise d'outils et de documents types,

- > accompagner et professionnaliser les équipes territoriales AKTO via l'animation de modules de professionnalisation sur la démarche,

- > assurer une prise en charge financière spécifique, chaque SPOTT faisant l'objet d'une validation préalable par l'équipe du FPETT,

- > accompagner la mise en œuvre sur toutes les étapes de la démarche.

● Focus sur les compétences transversales

De plus, à l'heure où les compétences techniques évoluent et changent très vite et où les compétences transversales sont de plus en plus valorisées et recherchées par les entreprises, les partenaires sociaux du FPETT ont veillé à ce que les cahiers des charges des SPOTT intègrent systématiquement

plusieurs compétences transversales afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés intérimaires.

LES SPOTT EN CHIFFRES

En 2022, 25 diagnostics territoriaux ont été réalisés et 9 SPOTT ont démarré.

Pour 2023-2024, les partenaires sociaux maintiennent la dynamique engagée concernant le développement des SPOTT.

Partenariats régionaux : une double convention avec la région Bourgogne-Franche-Comté

Le développement de partenariats avec les Conseils Régionaux et la complémentarité de cofinancements des dispositifs de branche CIPI et CDPI sont deux axes importants pour le FPETT. En 2022, la mise en place de 2 conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté souligne son engagement dans cette mission.



La complémentarité des interventions à l'échelle territoriale est un gage d'efficacité au service des parcours professionnels, en particulier des publics fragiles. Baptisée « Expérimentation Parcours « sans couture » dans le secteur de l'intérim », la 1^{ère} convention signée par la Région et AKTO pour la branche du travail temporaire mobilise largement le FPETT en pilotage et en financement. Cette convention répond à un triple objectif :

- > proposer des parcours qualifiants vers l'emploi renouvelés dans leurs contenus au regard des besoins de l'économie en temps réel,
- > favoriser l'accès à la formation professionnelle sous statut salarié et à l'emploi des publics les plus fragiles,
- > innover et expérimenter dans une logique de transformation de la formation.

Déployé sur 4 ans et destiné à environ 100 demandeurs d'emploi répartis sur l'ensemble de la région, le « Parcours « sans couture » »

s'oriente en priorité vers les métiers en tension dans les secteurs tels que l'Industrie, le BTP ou le Transport-Logistique et aux actions visant à développer la maîtrise du français ou des compétences de base.

● Soutenir la formation des salariés les plus fragiles

Favoriser la qualification des salariés intérimaires sur l'ensemble du territoire bourguignon franc-comtois : tel est l'intitulé de la 2^{ème} convention signée par AKTO et mobilisant le FPETT avec la région Bourgogne-Franche-Comté.

Complémentaire du « Parcours « sans couture » », cette action permet d'accroître le recours à la formation et le développement des compétences des actifs, et plus particulièrement des salariés peu ou pas qualifiés, sur les secteurs en tension de recrutement.

FAITS MARQUANTS 2022

COMMUNIQUER

fpett.fr : un nouveau site plus ergonomique et pédagogique

Proposer et mettre à disposition de tous les publics de l'emploi et de la formation intérimaire une information concrète et pédagogique sur les dispositifs de formation de la branche, les financements mobilisables ou encore sur les partenariats et les projets mis en œuvre sur l'ensemble du territoire : telle était l'ambition du nouveau site internet du FPETT lancé en décembre 2022.



● Une mine d'informations utiles

Grâce à son ergonomie pensée pour fluidifier au maximum la navigation, ce site web rend accessible des informations concrètes sur les dispositifs de branche et les ressources conventionnelles.

Il contient également des focus sur les pratiques pédagogiques innovantes et les partenariats déployés ainsi que nombre de chiffres-clés et d'études pour outiller les politiques et les actions emploi-formation.

Autant de points forts qui ont accru la fréquentation du site depuis le lancement de sa nouvelle version.



COMPTE LINKEDIN FPETT

Pour déployer une information auprès d'un large public, le FPETT a ouvert en 2022 un compte sur LinkedIn, réseau social professionnel très mobilisé. Sur ce média, le FPETT prévoit de publier un post par semaine portant sur ses missions, des focus sur les dispositifs, la mise en valeur de chiffres-clés ou des témoignages.

Portail interimaireinfo.org : pour comprendre, agir et connecter

Qu'est-ce que l'intérim ?
Qu'est-ce qu'un contrat de mission ?
Les intérimaires ont-ils des congés payés ? une protection sociale ?
un droit à la formation ?...

À toutes ces questions concrètes que les intérimaires, les demandeurs d'emploi ou les entreprises se posent, le FPETT propose d'apporter des réponses simples et précises avec le portail interimaireinfo.org.

Depuis sa mise en place en septembre 2022 en partenariat avec le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, et le FASTT, le site comptabilise 885 904 visiteurs uniques. La page « votre projet professionnel » est la plus visitée (27 % des visites), 89 % des utilisateurs accèdent au site via leur mobile.

De plus, afin d'accroître son efficacité en termes de lecture, des synthèses sont systématiquement proposées.

COMPTE LINKEDIN INTERIMAIRESINFO

Ouvert en juin 2022, le compte LinkedIn interimaireinfo traite prioritairement des sujets de préoccupation des salariés intérimaires.

« Les séniors dans le travail temporaire »,

« Quels sont les métiers de l'industrie qui recrutent en intérim ? »

« Comment gérer une période sans emploi ? » sont autant de sujets abordés de façon dynamique et factuelle dans des posts publiés par ce compte à un rythme soutenu.



Financement et activités formation 2022

Ressources

Taux de la contribution : **0,77 %** > Montant : **155,2 M€** | Taux de la contribution : **0,30 %** > Montant : **60,4 M€** |

Activités formation

CDPI (Contrat de développement professionnel intérimaire) et **CIPI** (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire).

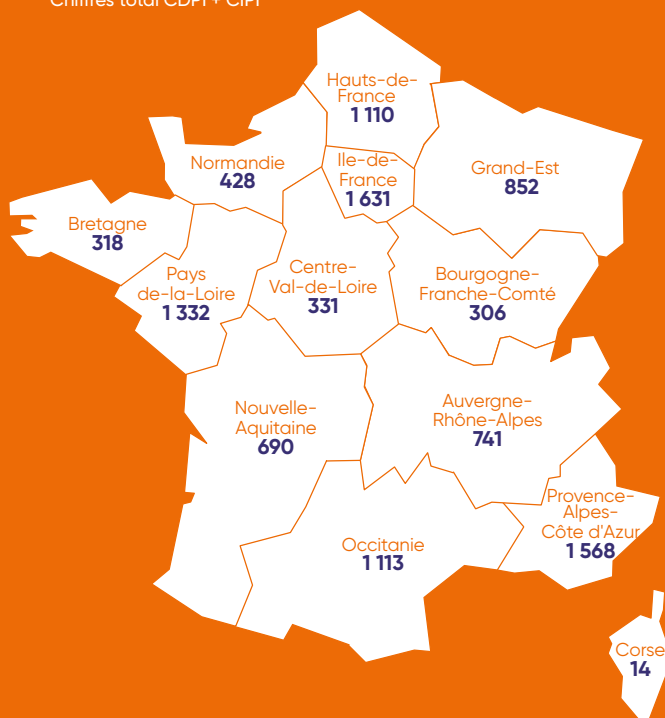
CDPI : **6 398** | CIPI : **4 332** | Total **10 730** |

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

	Moins de 26 ans	26 à 44 ans	45 ans et plus	Total
CDPI	2 277	3 359	762	6 398
CIPI	1 714	2 021	597	4 332
Total	3 991	5 380	1 359	10 730

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Chiffres total CDPI + CIPI



DROM : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte **296**

MOYENNE DE DURÉE TOTALE DE LA FORMATION, EN HEURES

CDPI : **307,37** | CIPI : **123,46** |

TOP 3 DES FORMATIONS

Transport, manutention, magasinage
• Nombre de formations : **4 543**

BTP • Nombre de formations : **2 436**

Industrie • Nombre de formations : **1 661**

REPÈRES

CDPI **87 %** des stagiaires sont en emploi pendant l'année suivant la formation

85 % Hommes **15 %** Femmes • Age moyen : **33 ans**

73 % ont un niveau infra-bac avant l'entrée en formation.

CIPI **80 %** des stagiaires sont en emploi pendant l'année suivant la formation

80 % Hommes **20 %** Femmes • Age moyen : **32 ans**

82 % ont un niveau infra-bac avant l'entrée en formation.



Fonds Professionnel
pour l'Emploi
dans le Travail Temporaire